

**BULLETIN D'ADHESION  
POUR L'ANNEE 2010**

**Je souhaite adhérer à l'Association pour la Promotion de la Musique et du Patrimoine en Bourbonnais pour l'année civile 2010,**

Ce bon doit être envoyé avec le règlement à :

« **Les Solistes de Demain** » - **BP503 – 03005 MOULINS Cedex**

Je souhaite devenir :

Membre bienfaiteur :  (à partir de 60 €uros)

Membre actif :  (20 €uros)

Sur simple présentation de leur carte d'adhérent qui sera envoyée dès réception du montant de la cotisation,

- les membres **Bienfaiteurs** bénéficient de l'entrée gratuite à tous les concerts de l'année,
- les membres **Actifs** bénéficient d'une réduction de **2€** sur chaque concert de l'année,  
(sauf concerts organisés à Avrilly, au Musée Anne de Beaujeu et à l'hôtel de Conny).

**Si vous souhaitez bénéficier d'une déduction fiscale, il vous est désormais possible de libeller votre chèque à l'ordre du : « Fonds de dotation Pierre-Bassot » en spécifiant au dos du chèque : « Solistes de demain ». Votre cotisation sera intégralement reversée à l'Association pour la Promotion de la Musique et du Patrimoine en Bourbonnais. Dès réception, il vous sera adressé un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% des sommes versées (dans la limite de 20% du revenu imposable).**

NOM : .....

Prénom : .....

ADRESSE : .....

.....

Tel : ..... E-mail : .....